

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ الْفَاتِحِ لِمَا أُغْلِقَ وَالْمُخَاتِمِ لِمَا سَبَقَ نَاصِرِ الْحَقِّ بِالْحَقِّ وَالْهَادِي إِلَى صِرَاطِكَ  
الْمُسْتَقِيمِ وَعَلَى آلِهِ حَقَّ قَدْرِهِ وَمَقْدَامِهِ الْعَظِيمِ. (\*)

### QUELQUES LETTRES DE CHEIKH SIDI AHMED TIJANI

Ayant une priorité temporelle en fondation, la Zaouïa de Guémar a été dotée d'une série de lettres d'orientation par notre maître sidi Ahmed Tijani montrant la voie éducative spirituelle qu'entreprend la confrérie tijania parmi lesquelles nous en choisissons trois répondant à quelques questions et aux préoccupations.

Zaouïa Tijania de Guémar.

---

(\*) « Ô mon Dieu ! Prie sur notre seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était clos, et qui a clos ce qui a précédé, le soutien de la Vérité par la Vérité et le guide sur ton droit chemin, ainsi qu'à sa famille, selon sa valeur et à la mesure de son immense dignité »

Lettre 01 du fondateur de la Tijaniya

Cheikh Sidi Ahmed Tijani

Aux

« Amis-disciples de Guémar »

Objet : les conditions d'adhésion à la tijaniya

1. Exclusivité de wird de la tijaniya
2. S'abstenir de visiter les élus non Tijanis
3. Ne pas entretenir des relations intimes avec les gens qui dénigrent le cheikh
4. Ne pas contrevenir aux directives du fondateur de la tijaniya

Lettre écrite par Sidi Mohammed Ben El-Mechri (Algérien) en date du 18/08/1806

Réf.: livre «kachf Al-Hijab», du professeur Ahmed SOUKIREJ, P-400

Après avoir rendu grâce à Dieu le très imposant, fasse Dieu que notre écrit parvienne à l'ensemble de nos amis disciples de Guémar, de la région du Souf, que Dieu la protège de toute calamité et insécurité, plus précisément notre très cher favori le MOKADDEM monsieur Mohammed El Saci et l'ensemble des amis chacun en son nom et en soi sans distinction entre hommes et femmes, grands et petits.

Que la paix de Dieu vous embrasse ainsi que sa miséricorde, sa bénédiction son agrément sa grâce, sa promotion, ses bienfaits, son excellence gracieuse, sa magnanimité.

De la part de notre maître et guide spirituel le pôle des pôles Abi Al Abbas notre directeur spirituel Ahmed fils de M'hamed Tijani, que Dieu nous arrose du débordement de ses océans de la connaissance (gnose) avec les récipients les plus grands, dans les proportions maximales, Amen.

J'implore Dieu dans toute sa grandeur et dans toute sa puissance illimitée, afin qu'il daigne vous regarder avec bienveillance et amour, qu'il vous prenne en charge avec soin, qu'il vous enveloppe avec sa douceur, qu'il vous inscrive dans le registre de ceux qu'il gratifie de son amour dans ce monde d'ici-bas, et dans l'au-delà, Amen. C'est qu'il est capable de tout par sa volonté et est à même d'y répondre.

Nous avons pris connaissance de ce que vous avez réalisé comme bienfait ainsi que ce que vous manifestez comme amour et signes d'amitié et honneur d'engagement. J'implore Dieu pour qu'il réalise vos objectifs concernant les biens de ce monde et de l'autre et qu'il vous gratifie encore plus de sa bienveillance.

Ce sur quoi j'insiste auprès de vous, c'est l'observation des conditions d'adhésion à la confrérie (tijaniya) que vous avez adoptée, par le respect de l'exécution du wird et de la wadhifa selon les modalités qui vous ont été prescrites, tout en abandonnant définitivement les wirts spécifiques aux autres cheikhs et en

abstenant de rendre visite aux autres élus (cheikhs) tout en respectant leur dignité. Celui qui se conforme à cette directive sera bénéficiaire de ce que vous avez oui-dire à propos des bienfaits de grande valeur rémunératrice et la démultiplication des récompenses durant la vie et après le décès.

J'insiste pour vous mettre en garde contre l'entretien de relations intimes avec ceux qui dénigrent votre directeur spirituel.

Attention, attention ceci constitue un mal incurable qui affecte inévitablement le cœur de celui qui les fréquente continuellement. Ceci a été prouvé, quoique l'intéressé ne se rende compte qu'une fois que le mal devienne irrémédiable et devient incapable de s'en débarrasser pour retrouver l'état d'amour initial. La cause de cela revient au fait de contrevenir aux directives du cheikh car, ce dernier, que Dieu l'agrée, n'a cessé de mettre en garde ses compagnons plusieurs fois par le passé. Donc, celui qui affiche sa désobéissance, sera considéré en rupture avec sa voie jusqu'à ce qu'il se repente. J'implore Dieu qu'il vous préserve ainsi que moi-même de la fréquentation de ceux qui le haïssent depuis cet instant jusqu'à la résidence dans Aliyine (Paradis) amène.

Que la grâce soit rendue à Dieu le maître des mondes, et salutations de la part de celui qui vous aime Mohammed Ibn El-Mechri rédacteur de cette lettre sur instruction de notre chef spirituel que Dieu l'agrée. Ce dernier, se porte bien grâce à Dieu auteur de tout bienfait ainsi que ses enfants et sa famille. En fait, il m'a ordonné de vous écrire ainsi qu'à l'ensemble des disciples.

D'autre part, notre maître spirituel m'a ordonné d'aller résider à Ain Madhi jusqu'à ce qu'il vienne lui-même nous rendre visite à la mi-automne, si Dieu le permet.

En ce qui me concerne donc, je me porte bien grâce à Dieu. Salutations.

Le 4<sup>ème</sup> jour de jourmada 2, an 1221 H (le 18 Août 1806)

Lettre 02 du fondateur de la Tijaniya

Cheikh Sidi Ahmed Tijani

Aux

« Amis-disciples de Guémar »

Objet : les fondements de la Tijaniya

1. Les principes d'exécution du « wird » Al-Maaloum (l'évident)
2. Les principes d'exécution du « wird » Al-wadhifa (le devoir)
3. Les principes d'exécution du « wird » Al-Hailala (HALELUA) de vendredi
4. Les conditions de parler exceptionnellement pendant l'exécution de wird
5. Cas d'empêchement de récitation de la (perle de perfection) Jawharate El-kamel

Lettre écrite de la main du Cheikh Sidi Ahmed Tijani

Réf. : Manuscrit de Sidi Ali Ben Belgacem (Tunisien) P-54

Après avoir rendu grâce à Dieu le très imposant et unique dans sa grandeur et que soit élevée sa sublimation et sanctifiées sa gloire et sa bienfaisance, que ma lettre parvienne à l'ensemble des amis de Guémar chacun en son nom et en soi.

Que la paix soit avec vous, ainsi que la miséricorde de Dieu et la fructification de ses grâces. Ceci dit, j'ai reçu vos questions au sujet de wird (l'évident) de la wadhifa (le devoir) et le Dhikr du vendredi (Halelula) et voici la réponse :

Pour suivre cette voie, dont le cheminement est évident pour celui que Dieu agrée, aisée, elle est spontanée et bonne et ceci, en raison de la simplicité de ce qui est exigé pour l'exécution du Dhikr et la disponibilité du temps pour exécuter le wird.

En ce qui concerne le wird de fin de journée, son exécution débute de la prière de «ASR»<sup>(1)</sup> jusqu'au moment de la prière du «ICHA»<sup>(2)</sup> : tous ce laps de temps constitue le temps favori.

Pour celui qui a eu un empêchement pendant cet intervalle temporel, du a un travail ou maladie ou autre raison justifiable, il peut exécuter son wird dès qu'il est disponible à n'importe quelle heure de la nuit.

Pour ce qui est du Wird du début du jour, son horaire favori débute de la prière de l'aurore (SOBH) et s'étend jusqu'au moment du DHOHA supérieur (avant-midi) ; celui qui a subi un empêchement justifié, qu'il le rattrape à n'importe quelle heure du jour.

Quant à la Wadhifa (devoir) elle a lieu une seule fois entre la journée et la nuit à n'importe quelle heure qui rende possible le rassemblement du groupe disponible.

Il est admis qu'à titre individuel, on peut l'exécuter à n'importe quel moment qui convienne. Lorsqu'il s'agit d'un groupe constitué, le

rassemblement pour l'exécuter collectivement devient une condition de validité et il est impératif pour les habitants de la ville.

S'ils la délaissent totalement de manière qu'ils ne s'assemblent jamais, dans ce cas, ils auraient désobéi et sont considérés en rupture avec la voie.

Mais, si seulement une partie du groupe s'est abstenu, celui ou ceux qui se sont abstenus pour un empêchement justifié sans intention de négligence, ils sont considérés comme présents et qu'ils exécutent la wadhifa individuellement.

Mais, celui qui s'abstient sans aucun empêchement justifié, il se prive d'un bien inestimable et illimité pour lequel, les grands savants de la connaissance ne daigneraient pas s'en passer s'ils eussent eu connaissance de ce que cela représente.

Cet exemple est valable pour les autres cas du DHIKR collectif en cas d'abstention.

En ce qui concerne le Dhikr de l'après « ASR » du vendredi (hailala), il doit durer au minimum une heure de temps.

A la question relative au fait de parler durant le wird et la wadhifa, trop parler est un cas d'annulation. Dans ce cas, on doit recommencer le Dhikr depuis le début. Mais, une ou deux paroles, en cas d'un impératif imprévu, ne constitue pas un cas d'annulation. Mais il demeure préférable d'éviter de parler pendant le Dhikr.

Au fait, il est possible d'avancer le wird du matin avant la prière de l'aurore pour celui qui veut profiter de cet horaire. Mais, si l'aurore est annoncée, il ne devient exécutable qu'après la prière de l'aurore.

Pour celui qui n'arrive pas à apprendre par cœur la prière jawharat el-Kamel (perle de la perfection), qu'il récite en compensation, vingt fois (20) la prière du fatihi, et que la paix soit avec vous.

---

(1) La 3<sup>ème</sup> prière de la journée.

(2) La 5<sup>ème</sup> prière de la journée.

Lettre 03 du fondateur de la Tijaniya

Cheikh Sidi Ahmed Tijani

Aux

« Amis-disciples de Guémar »

Objet : Education spirituelle

1. Devoirs et droits du Mokaddem
2. Devoirs et droits des adeptes

Ecrit par le Mokaddem Sidi Ahmed Ben Abdessalem El-Filali (Marocain)

Réf. : P 54 manuscrits d'histoire & biographie des principaux leaders de la Tijaniya écrit par le tunisien Sidi Ali Ben Belgacem.

Grâce à dieu

De L'imam très respectable, fils des nobles, leader de l'humanité et preuve de l'islam le connaisseur de Dieu, Abi Al Abbas, notre maitre et dirigeant AHMED fils de M'HAMED fils de Salem Tijani le Charif Hosseinite, à l'ensemble de nos amis et dignes de notre amitié, les disciples de Guémar en général et en particulier. Que la paix vous embrasse ainsi que la miséricorde de Dieu le très haut ainsi que ses bénédictions, saluts, son agrément, tant que le néant fait face à la seigneurie divine.

En votre nom, je rends grâce à Dieu en affirmant qu'il n'y a aucune divinité autre que lui. Ensuite, et en votre faveur, je sollicite de Dieu l'unique et tout puissant, qu'il vous intègre parmi ceux qu'il prend entièrement en charge sous sa tutelle, sa protection, sa prévenance, sa dépendance, sa guidance, son attention, sa garde, son soutien, sa surveillance, son élection, son altesse, sa sauvegarde et son compte, sachant que, c'est de lui qu'émane toute aide et que c'est sur lui qu'on peut compter infailliblement.

**Je recommande** au Mokaddem qu'il prêche conseil aux disciples, les rappelle souvent (à faire le bien), leur porte conseil, assiste leurs malades, participe à leurs funérailles et encourage celui qui se porte bien.

**Il doit** tout faire pour les aider à réaliser les affaires qui les préoccupent. Ceci, tout en supportant leurs actes désobligeants, en félicitant ceux qui sont dignes d'éloges, et en pardonnant à ceux dont émanent des actes blâmables.

**Il doit** entreprendre tout ce qu'il est en mesure de faire pour les satisfaire et veiller à ce que leurs relations soient cordiales et favoriser tout ce qui les amène à s'entre-aider.

**Il ne doit pas** considérer dans tout cela qu'il dispose en conséquence d'un quelconque avantage sur eux.

**Il doit** montrer le droit chemin à ceux qui l'ignorent, rappeler à l'ordre ceux qui oublient leurs devoirs et attirer l'attention de ceux qui négligent leurs obligations.

Il ne faut pas qu'il soit avare, en mettant à leur disposition une partie des faveurs dont il dispose.

**Par ailleurs, je recommande** aux disciples de respecter le MOKADDEM, de lui manifester de la considération, de le respecter, de lui obéir chaque fois qu'il leur donne des ordres ou lorsqu'il leur interdise de faire telle ou telle chose.

**Ils doivent** lui rendre service en sa qualité de délégué de cheikh. Je vous recommande la crainte de Dieu en secret et en public et de revenir à Dieu pour toute chose, qu'elle soit singulière ou négligeable et d'appliquer la sounna dans vos paroles, pour vos actions et de ne pas tenir rigueur de la réaction des gens quant à leur approbation ou désapprobation et d'accepter tout ce qui émane de Dieu pour ce qui est vraiment peu ou prou, admirable ou négligeable. Recourez à la sounna comme référence pour l'ensemble de vos dires et actions, de vos idées et de vos méditations.

N'agissez qu'avec la certitude que, pour tout ce que vous entreprenez, vous le faites pour Dieu. Je vous interdis les racontars et la fréquentation des mauvais gens et de ceux qui sont dépourvus de moralité.

Occupez plutôt votre temps dans la réalisation des objectifs qui vous concernent ici bas et vous permettront en conséquence de rendre grâce à Dieu dans votre vie future.

**Je vous recommande** de bien exploiter le temps réserve pour votre existence et d'être constants dans la pratique de vos wirds et d'être constamment à l'écoute de votre créateur : Soyez ses témoins parmi-vous et prenez acte de son pouvoir sur vous quelles que soient vos conditions.

**Je vous recommande** également de multiplier les relations entre vous, de vous aimer les uns les **autres** et de vous rendre visite mutuellement et considérer la convivialité comme objectif 14 éficiaire de votre commerce.

C'est que le messager que Dieu le bénisse et le salue, disait alors qu'il est le véridique digne de foi : vous n'accéderez au paradis que lorsque vous aurez la foi et vous n'aurez la foi que lorsque vous vous aimerez les uns les autres ; ou tel qu'il l'a exprimé dans toute autre version, que le salut de Dieu l'embrasse.

Prenez soin de vos prières, rendez votre existence agréable et corrigez vos comportements et conseillez vous mutuellement, touchez vous la main (en signe de salutation) consultez vous les uns les autres, rendez vous visite les uns les autres, invitez vous à manger mutuellement, rappelez vous les uns, les autres, vos obligations, aidez vous les uns les autres pour faire le bien et combattre le mal et observez la dignité de chacun d'entre -vous ceci pour répondre aux exigences de la fraternité<sup>(\*)</sup> . Que Dieu bénisse notre maître Mohammed ainsi que sa famille et le salue.

**Recevez les salutations du rédacteur sur ordre de notre maître spirituel que Dieu l'agrée Ahmed Ben Abdessalem El-Filali serviteur de la cause de la Tijaniya et paix sur vous.**

---

<sup>(\*)</sup> le mot "Akhira" (vie future) dans le texte de Sidi Ali Ben Belgacem aurait été rédigé par erreur au lieu et place de mot "OUKHOUA" qui veut dire fraternité.